



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



le.

Déposé au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège division Namur

MONITEUR BELGE

13 AOUT 2019

9 -08- 20:)

BELGISCH STRATUS

Greffe Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0729 897 185

Nom

(en entier): L.L.G

(en abrégé):

Forme légale : Société à responsabilité Limitée

Adresse complète du siège : 5640 Mettet (Biesme), rue de la Colonoise, 28

## Objet de l'acte : Assemblée Générale Extraordinaire

D'un procès-verbal dressé par Maître Benjamin MICHAUX, notaire à Mettet, le cinq juillet deux mille dix-neuf enregistré au Bureau sécurité juridique Namur le 12 juillet 2019, Volume 00000, Folio 0000, Case 0011867, il résulte que :

Monsieur GAGLIARDI Gerôme Enrico René Ghislain, né à Namur le vingt-quatre septembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, domicilié à 5640 Mettet, Rue de la Colonoise, Biesme 28.

Agissant en lieu et place de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "L.L.G.", dont le siège social est établi à Mettet (Biesme), rue de la Colonoise, 28, inscrite sous le numéro d'entreprise 0729.897.185, société constituée aux termes de l'acte susvanté, recu par le notaire B. MICHAUX le 05 juillet 2019, publié aux Annexes du Moniteur belge du 10 juillet suivant, sous la référence 2019-07-10 / 0325728, a pris les décisions suivantes :

1. Premier exercice social et première assemblée générale ordinaire

Le premier exercice social débutera le jour du dépôt au greffe d'une expédition du présent acte et finira le trente et un décembre deux mil vinat.

La première assemblée générale ordinaire aura donc lieu le premier samedi du mois de juin à 13 heures de l'année deux mille vingt et un.

2. Adresse du siège

L'adresse du siège est située à : 5640 Mettet (Biesme), rue de la Colonoise 28.

3. Désignation de l'administrateur

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à un (1).

Est appelé aux fonctions d'administrateur non statutaire pour une durée illimitée :

 Monsieur GAGLIARDI Gerôme Enrico René Ghislain, domicilié à 5640 Mettet, Rue de la Colonoise, Biesme 28, ici présent et qui accepte ;

Son mandat est gratuit.

4. Commissaire

Compte tenu des critères légaux, le comparant décide de ne pas procéder actuellement à la nomination d'un commissaire.

5. Reprise des engagements pris au nom de la société en formation

Tous les engagements ainsi que les obligations qui en résultent, et toutes les activités entreprises depuis le 1er avril 019 par le comparant au nom et pour compte de la société en formation sont repris par la société présentement constituée, par décision de l'organe d'administration qui sortira ses effets à compter de l'acquisition par la société de sa personnalité juridique.

6. Pouvoirs

Gerôme GAGLIARDI, ou toute autre personne désignée par lui, est désigné en qualité de mandataire ad hoc de la société, afin de disposer des fonds, de signer tous documents et de procéder aux formalités requises auprès de l'administration de la tva ou en vue de l'inscription à la Banque carrefour des Entreprises.

Aux effets ci-dessus, le mandataire ad hoc aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

7. Frais et déclarations des parties

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé au Moniteur belge

Le comparant déclare savoir que le montant des frais, rémunérations ou charges incombant à la société en raison de sa constitution s'élève à mille cinq cents euros (1.500,00 €).

Le comparant autorise le notaire instrumentant à prélever cette somme lors du déblocage des avoirs bancaires.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME Délivré par Maître Benjamin MICHAUX, notaire à Mettet.



Déposé en même temps : expédition de l'acte.

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).